

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ANGOULEME - 1601 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 12/01/2026 - 152 - 2020 B 00626 - 889 389 417 - 2H

Désignation de l'entreprise 2 H Néant *
 Adresse de l'entreprise 492 b Route de Bordeaux 16000 Angoulême
 Numéro SIRET * 88938941700011 Durée de l'exercice en nombre de mois * 12 Durée de l'exercice précédent * 12

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				31122023		31122022	
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net		
		1	2	3	4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Fonds commercial *	010	010				
	Autres *	014	016				
	Immobilisations corporelles *	028	030	37 053	39 039		
	Immobilisations financières * (1)	040	042	3 600	3 600		
	Total I (5)	044	048	40 653	42 639		
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		447		
	Marchandises *	060	062		26 706		
ACTIF CIRCULANT	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066				
Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070				
	Autres * (3)	072	074	757	262		
	Valeurs mobilières de placement	080	082				
	Disponibilités	084	086	58 384	58 172		
	Charges constatées d'avance *	092	094				
	Total II	096	098	59 141	85 587		
	Total général (I+II)	110	112	99 793	128 226		
PASSIF				Exercice N NET	Exercice N-1 NET		
				1	2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	120	2 000	2 000		
	Ecarts de réévaluation	124	124				
	Réserve légale	126	126	200	200		
	Réserves réglementées*	130	130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	132	132	44 118	8 863		
	Report à nouveau	134	134				
	Résultat de l'exercice	136	136	(6 870)	35 255		
	Subventions d'investissement	137	137				
	Provisions réglementées	140	140				
		Total I	142	142	39 448	46 318	
	Provisions pour risques et charges	154	154				
	Total II	154	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	164				
	Fournisseurs et comptes rattachés	166	166	32 904	30 158		
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)	172	172	19 815	25 144		
	Comptes courants d'associés	173	173	7 626	26 606		
	Autres dettes	175	175				
	Produits constatés d'avance	174	174				
		Total III	176	176	60 345	81 908	
	Total général (I + II + III)	180	180	99 793	128 226		
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	8 002		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise 2 H

Néant *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 3 | Exercice N-1 clos le 3 1 1 2 2 0 2 2

	Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
	3 1 1 2 2 0 2 3	3 1 1 2 2 0 2 2	3 1 1 2 2 0 2 2	3 1 1 2 2 0 2 2
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises * dont export et livraisons intracommunautaires	209	210	691 059	628 996
Production vendue { biens services * }	215 217	214 218		
Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222		
Production immobilisée *		224		
Subventions d'exploitation reçues		226	3 040	
Autres produits		230	1 055	116
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232	695 154	629 112
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234	524 848	482 860
Variation de stock (marchandises) *		236	26 706	(13 221)
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238	4 779	9 210
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *		240	447	249
Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)		242	63 740	49 409
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	244	2 321	1 512
Rémunérations du personnel *		250	56 394	43 239
Charges sociales (cf. renvoi 380)		252	12 735	6 635
Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce)	255	254	9 989	7 256
Dotations aux provisions		256		
Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259 260	262	17	2
Total des charges d'exploitation (II)		264	701 976	587 152
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		270	(6 822)	41 960
PRODUITS ET CHARGES DIVERS				
Produits financiers (III)		280		
Produits exceptionnels (IV)		290		1 100
Charges financières (V)		294		
Charges exceptionnelles { dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D) }	347 348	300	48	1 583
Impôts sur les bénéfices * (VII)		306		6 222
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)		310	(6 870)	35 255
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		314 6 870
Réintégrations				
Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316		
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318		
Provisions non déductibles *		322		
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)		324		
Divers* dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247	330		
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330		
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	249	251		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999		
Déductions				
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997
Entreprise nouvelles (44 sexies)	986		Zone franche urbaine (44 octies A)	987
(FRR) France Ruralités Revitalisation (art. 44 quinquies A)	181		Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989
Divers* ZFA NG (44 quaterdecies)	345		Investissements et souscriptions outre-mer	344
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G			Zones de développement prioritaire (44 septdecies)	993
			Zones de reconstruction de la défense (44 terdecies)	127
			Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991
			Créance due au report en arrière du déficit	346
			Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993
			Zones de revitalisation rurales (44 quinquies)	138
			Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 septdecies)	992
				342
				350
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352		354 6 870
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)		356		
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :				360
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370		372 6 870

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

SAS 2H
Société par actions simplifiées au capital de 2000 Euros
Siège social : 492 Bis, route de Bordeaux 16000 ANGOULEME
Société immatriculée au RCS d'Angoulême
889 389 417

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 15/06/2024

Le 15/06/2024 à NEUF heures,

Les actionnaires de la Société 2H, SAS au capital 2 000 €, divisé en 200 actions, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation de la présidence.

La réunion est présidée par Monsieur FADEL Hicham; le président

Au fur et à mesure de leur entrée dans la salle de réunion, les associés ont émarginé la feuille de présence à l'assemblée.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le Président de l'Assemblée, qui constate que le quorum de la moitié des parts sociales est atteint et que l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la copie des lettres de convocation des associés et des récépissés postaux,
- le texte des résolutions proposées.

Le texte des résolutions proposées a été joint à la lettre de convocation. Ce même document a été tenu au siège social à la disposition des associés qui ont pu en prendre connaissance ou copie.

L'assemblée donne acte au Président de ces déclarations.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- démission du président et la nomination de la nouvelle présidente,
- modification statutaire,
- Pouvoirs à donner.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la présidence et déclare la discussion ouverte.

F H

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Gérance relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023, approuve les comptes de cet exercice tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice 6 869.94 €. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la Gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide d'affecter comme suit le résultat de l'exercice s'élevant à - 6 869.94 € comme suit :

Réserves facultatives : - 6 869.94 €

La collectivité des associés prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes :

EXERCICES	REVENUS ELIGIBLES A L'ABATTEMENT		REVENUS NON ELIGIBLES A L'ABATTEMENT
	DIVIDENDES	AUTRES REVENUS DISTRIBUES	
2022	0 €	-	-
2021	0 €	-	-
2020	0 €	-	-

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

FH

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérante sur les conventions relevant de l'article L 223-19 du Code de Commerce, et constaté que le quorum nécessaire pour statuer sur les conventions mentionnées dans ce rapport est atteint, déclare approuver ces conventions.

Les associés intéressés n'ayant pas pris part au vote, conformément à la loi, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres associés.

& & &

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par tous les associés présents.



RECU PAR COURRIER
AU GREFFE LE
12 JAN. 2026
GREFFE DU TRIBUNAL DE
COMMERCE D'ANGOULEME